



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 89500

## Texte de la question

M. Hervé Féron interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur l'articulation entre les brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) et les formations proposées par les unités de formation et de recherche en sciences et techniques des activités sportives et techniques (STAPS). Alors que les BP JEPS relèvent du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, les formations de STAPS dépendent du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les premiers sont des formations courtes, payantes, tandis que les secondes relèvent de l'université et s'inscrivent dans le cadre du format LMD. De ces différences découle un système de formation bicéphale dans le domaine des sciences du sport, peu lisible pour les employeurs et déstabilisant pour les étudiants au moment de s'orienter vers les études supérieures. Si ces deux voies d'enseignement ont leurs spécificités, l'absence d'articulation entre elles est préjudiciable aux étudiants qui sont parfois confrontés à des difficultés pour faire valoir leur diplôme sur le marché de l'emploi, face à des employeurs qui privilégient alternativement l'une ou l'autre des filières de formation. Cette situation témoigne du besoin de mener une réflexion globale et concertée pour mettre en place un système de formation coordonné et cohérent dans le domaine du sport. Ainsi, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement afin d'améliorer l'articulation entre les BP JEPS et les UFR STAPS.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89500

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2015](#), page 7375

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)